

Criminalisation des revendications sociales en Colombie

De nombreux conflits sociaux-environnementaux surgissent dans les zones rurales du pays en réponse à ce que le gouvernement appelle la "locomotive minière et énergétique" (« *locomotora minero-energética* ») et autres initiatives comme les mégaprojets. La population cherche ainsi à défendre ses droits et à protéger l'environnement face aux projets miniers et d'infrastructure, ce qui suscite des conflits autour des terres et des territoires concernés.

De nombreux cas de détentions individuelles et massives s'en sont suivis et des défenseurs exerçant légitimement leurs droits de grève et de manifestations pacifiques ont fait l'objet de poursuites judiciaires. Parmi

les victimes, on compte également entre autres des jeunes qui participaient à des manifestations étudiantes. Entre 2001 et 2011, 274 luttes sociales en lien avec l'extraction de pétrole, d'or et de charbon ont été dénombrées.

L'année 2013 a battu le record du nombre de luttes sociales depuis 1975. Dans les années 1990 et jusqu'en 2003, l'usage du droit de revendications sociales a été moins fréquent à cause de l'augmentation de la violence politique, de la militarisation des zones rurales et de l'essor des groupes paramilitaires ainsi que de la guerre entre les acteurs illégaux. Actuellement, le nombre de manifestations continue d'augmenter.

L'exercice du droit d'expression, de réunion et d'association pacifique a déclenché un grand nombre de violations des Droits humains en Colombie, à tel point qu'en novembre 2013, les organisations sociales ont exprimé leur inquiétude quant à la criminalisation des revendications sociales et ont déclaré devant la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme :

"Il semble paradoxal, pour ne pas dire contradictoire, que le dialogue politique, la recherche de la paix et le projet de réconciliation fasse partie des priorités et points phare du gouvernement alors que dans le même temps, ce dernier continue d'avoir recours à l'affrontement militaire et à la brutalité policière pour faire face aux manifestations et revendications sociales, de traiter les opposants d'ennemi interne et de poursuivre en justice les manifestants."

- Somos Defensores, 2014.



Mission humanitaire de vérification

Mobilisation nationale en 2013

Entre le 11 juin et le 7 septembre 2013, des membres de différents secteurs sociaux ont initié la Grève de la Paysannerie (*Paro Campesino*) dans le Catatumbo, qui a été suivie de la Grève Nationale Minière (*Paro Nacional Minero*) et de la Grève Nationale Agraire (*Paro Nacional Agrario*). Pendant 148 jours (plus de 5 mois), plus de 50% du territoire national a été affecté par les revendications sociales.

Violations des Droits humains pendant les mobilisations :

- Stigmatisation et dénonciations de leaders sociaux ;
- Usage excessif de la force par l'escadron mobile antiémeutes (ESMAD) ;
- Pratique courante et répétée d'enregistrements et de surveillance policière ;
- Agressions diverses sur 902 personnes : 15 personnes ont été assassinées, 7 ont été victimes d'actes cruels ou de torture, 1 d'agression sexuelle, 315 ont été placées en

détention arbitraire, 40 ont été violemment battues, 329 ont été blessées, dont 5 gravement blessées au point de provoquer une invalidité partielle ou totale. 70% des cas d'agression ont été accompagnés par d'autres types de violations. La responsabilité des faits énoncés incombe pour une majeure partie à la police (88,15% des cas).

Le Gouvernement n'appliquant pas les accords résolus avec les mouvements sociaux et suite à l'annonce qu'il augmenterait la force destinée à la répression des revendications sociales, en 2014, les grèves ont continué. Entre autres, un Sommet Agraire et Populaire (*Cumbre Agraria y Popular*) a été organisé du 28 avril au 10 mai et la grève civique a eu lieu dans la Guajira en août.



